

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.140

Nombre de membres:

Afférents au Conseil Municipal 29 En exercice 29

Qui ont pris part à la délibération 22 Pour : 22 Contre : 0

Abstention 0

Date de la convocation : 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: M. Gérard ANDRE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

<u>Pouvoir(s)</u>: Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

<u>Absent(s)</u> excusé(s): M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT SUR LE MARCHE DE NOËL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION REGROUPEMENT ECONOMIQUE DES VIOLETTES

Exposé:

L'association Regroupement Economique des Violette (REV) organise les 1, 2 et 3 décembre 2023 un marché de Noël dans les jardins de l'Europe.

En vue de l'organisation de cet événement, la participation de la commune fait l'objet d'une convention définissant les modalités de participation de la ville et les engagements réciproques des parties concernant les aspects financiers et organisationnels.

Cette convention prévoit notamment un engagement financier de la ville à hauteur de 5 000€ auxquels s'ajouteront le reversement des droits de place après leur encaissement par la ville.

Une partie du versement de cette subvention est subordonnée à une évaluation du déroulement de cette manifestation et au respect des engagements par l'association. L'aide prévue dans le cadre de cet événement s'ajoute à la subvention de fonctionnement qui a été attribuée à l'association lors du conseil municipal de septembre 2023.

Décision:

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7, Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 mars 2023,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention liée à cette manifestation.

<u>Article 2</u>: d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle suivante pour l'organisation du marché de Noël à :

• Regroupement Economique des Violettes : 5 000 euros

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention liée à cette manifestation.

Article 4 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement